République Française

Département du Haut-Rhin

Commune de ……………….

**Projet d’arrêté autorisant des actions de tirs contre les corvidés**

**(corbeaux freux et corneilles noires), pour la commune de …………..**

Le Maire de ………………… (Haut-Rhin),

Vu l’article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.427-4, L.427-5 et L.427-6 du code de l’environnement,

Vu la demande par courrier, en date du ../../202.., de M. …., Président de l’Association Foncière de ……………..sollicitant l’autorisation d’organiser des battues des lots de chasse dont la commune est locataire, afin de réduire la population des corvidés, en constante augmentation,

Vu l’accord préalable donné le ../../202.., de M., Lieutenant de louveterie, pour assurer l’organisation, le contrôle et la responsabilité technique des battues de chasse à …………,

Vu la carte en annexe représentant le périmètre proposé par M. …………, pour l’organisation des battues et des tirs,

Considérant la surpopulation de corvidés occasionnant, d’énormes dégâts dans les cultures agricoles, des déséquilibres de la petite faune existante, mais aussi de vrais problèmes de salubrité publique et de nuisances dans le territoire de la commune de …………….

Considérant les nombreuses réclamations reçues en Mairie pour trouble de nuisance liée aux corvidés, dans le secteur de ……………….

Considérant les nombreuses doléances reçues en Mairie pour dégâts liés aux corvidés par les agriculteurs de ……….., concernant de nombreuses cultures endommagées,

**ARRETE :**

**Article 1er : Objet, limite de validité**

Il sera procédé à des tirs de destruction de corbeaux freux et de corneilles noires dans les secteurs, …………………, de ………………, et de…………………à ………….. (voir carte jointe à l’arrêté). Ces opérations doivent se dérouler dans les conditions fixées ci-après, en vue de réduire la population, de ces animaux classés nuisibles par tirs. Le présent arrêté est valable de la période allant du 10 mars 2022 au 30 mai 2022.

**Article 2 : Direction des opérations**

La direction des opérations est confiée au Lieutenant de Louveterie de la circonscription concernée, M. ………….. Il pourra s’adjoindre d’autres lieutenants de louveterie du Haut-Rhin et d’autres tireurs nommés sur sa décision.

Les détenteurs de droit de chasse, les gardes-chasses et les agriculteurs peuvent également être associés à ces opérations dirigées par le lieutenant de louveterie. Tous les tireurs devront être en possession d’un permis de chasse en cours de validité, ayant souscrit une assurance couvrant tous les risques que comporte la chasse.

**Article 3 : Modalités techniques et de sécurité**

* Le nombre de chasses sera déterminé par le lieutenant de louveterie, ainsi que la localisation précise sur une partie du territoire désigné à l’article 1er en fonction des reconnaissances de terrain,
* L’utilisation de réducteur de son sur les armes à feu est autorisée,
* Les autres conditions et moyens techniques seront déterminés par le lieutenant de louveterie, notamment les heures, les lieux et la désignation des tireurs.

Toutes les mesures de sécurité par les chasseurs, nécessaires à la sécurisation des opérations devront être prises et notamment :

* Le repérage des lieux et des secteurs de tirs au préalable,
* La prévention de la circulation routière et piétonnière.

La police municipale effectuera des patrouilles régulières pendant les périodes de tirs.

**Article 4 : Avertissement des autorités**

Avant chaque opération, le maire de la commune devra être averti à l’avance, par le lieutenant de louveterie.

**Article 5** **: Destination des animaux**

Le lieutenant de louveterie se chargera de la destination des animaux.

**Article 6** : **Compte-rendu**

Le lieutenant de louveterie devra tenir informé le Maire de la commune de ………………, de l’évolution de la situation et des problèmes rencontrés.

A la fin des opérations, il devra envoyer un compte-rendu précis et détaillé au Maire de la commune de ………………… et à la direction départementale des territoires du Haut-Rhin.

**Article 7** **: Information à la population**

La commune de ……………….. assurera l’information nécessaire à la population.

**Délai et voie de recours** :

« Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa publication, si vous estimez qu’il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation » en vous adressant au tribunal administratif de Strasbourg.

Insérez carte du secteur concerné + descriptifs du secteur.

 ………………. le …. / …../ 2022

 M. ……………………..

Maire de ……………………….

Il est certifié que le présent arrêté est devenu exécutoire par l’accomplissement des formalités de notification et/ou de transmission au représentant de l’Etat en date du ……..

Destinataires :

* M. ……………………, lieutenant de louveterie
* M. ……………………… adjudicataire du lot de chasse N.
* M. ……………………..adjudicataire du lot de chasse N.
* M. ……………………….garde-chasse du lot de chasse N.
* M. ………………….., garde-chasse du lot de chasse N.
* M. ………………………. président de l’association foncière de
* M. ………………..SCHULTZ Sébastien, DDT Haut-Rhin
* M. ………………………….. Chef du service de la police municipale de ………………..
* M. ………………………., Directeur Général de Services de ……………………..